Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20260703-2026_49-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

***Présents** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LEDINGHEN, Yoann MIRIEL, Quentin FLAMENT, Clotilde MORNET, Enora GUILCHER, Margaux LAVAL, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Fanny GOUDE, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER*

***Absents** : Yvonnick BESNARD (pouvoir à Anne-Marie BEAUFEU)*

***Secrétaire de séance** : Mme Anne-Marie BEAUFEU*

Nombre de conseillers :

- *En exercice : 15*
- *Etaient présents : 14*
- *Etaient absents : 1*
- *Nombre de pouvoirs : 1*
- *Nombre de votants : 15*

Convocation transmise et publiée le 25 juin 2026.

DCM 2026.49 – Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitations au 1er janvier 2027

Le Maire précise que la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est déjà appliquée sur la commune. Elle est automatiquement supprimée au 1er janvier 2027 pour fusionner avec la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Si le conseil municipal souhaite continuer de taxer les logements vacants, le maire propose d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitations.

Le taux de cette nouvelle taxe sera voté en 2027 à l'occasion du vote des autres taxes d'impositions locaux doit avant le 15/04/2027.

Il est donc proposé aux élus d'acter la suppression automatique de la THLV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide d'instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitations
Charge le maire d'informer la préfecture de cette décision

Le Maire	Le Secrétaire de séance
Pascal SIMON	Anne-Marie BEAUFEU